

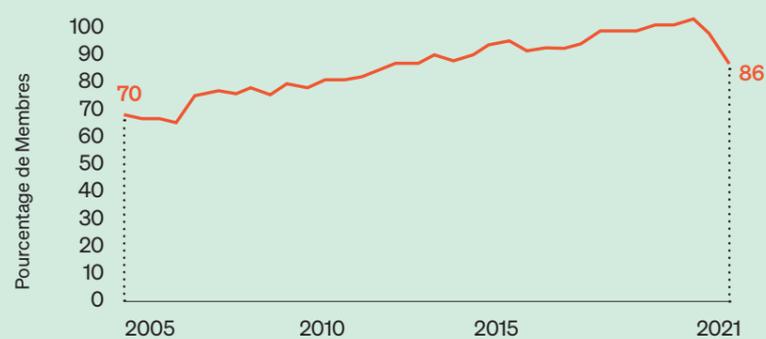
Contrôle des mouvements au sein des pays/territoires et précautions aux frontières

Les mouvements d'animaux et des produits d'origine animale contribuent largement à la propagation des maladies animales. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) élabore des normes internationales portant sur la gestion des mouvements, y compris sur les mesures de quarantaine et de sécurité sanitaire aux frontières. Ces normes sont essentielles pour contrôler la propagation des maladies au sein d'un territoire et au-delà des frontières. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à suivre leur mise en œuvre.

La mise en œuvre du contrôle des mouvements progresse lentement mais sûrement

Le pourcentage de Membres ayant mis en place des **mesures de contrôle des mouvements** a augmenté de

23% depuis 2005



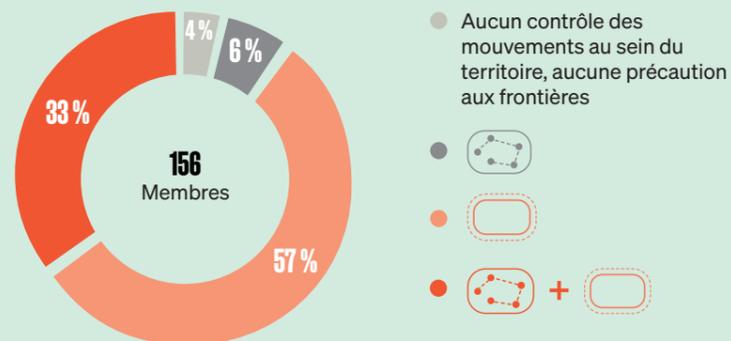
Pourcentage de Membres contrôlant les mouvements au sein de leur territoire et/ou prenant des précautions aux frontières comme mesure de contrôle de la PPR
Source : rapports semestriels WAHIS, 2005-2021

Étude de cas :
peste des petits ruminants (PPR)



Toutefois, près de

60% des Membres mettent en place des mesures aux frontières uniquement



Pourcentage de Membres contrôlant les mouvements au sein de leur territoire et/ou prenant des précautions aux frontières comme mesure de contrôle de la PPR
Source : rapports semestriels WAHIS, 2019, 1er semestre 2019

Globalement, la capacité des Membres à contrôler les mouvements au sein de leur territoire et aux frontières est limitée

Sur la base des récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS), le pourcentage de Membres ayant atteint ou dépassé la capacité minimale est le suivant :

37%
Identification des animaux et contrôle des mouvements

49%
Quarantaine et sécurité aux frontières

28%
Identification des animaux et contrôle des mouvements + Quarantaine et sécurité aux frontières

Seuls **27%** des Membres rapportant mettre en place un contrôle des mouvements ont atteint ou dépassé la capacité minimale dans ce domaine

Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi pour 43 Membres (2016-2021) – Analyse du stade d'avancement pour les compétences critiques II-12. et II.4. selon la 6e édition de l'outil PVS

Source : rapports semestriels WAHIS et missions PVS

Recommandations

Organisation mondiale de la santé animale

- Mieux relier les conclusions des missions PVS et les données de WAHIS afin d'identifier les écarts et d'améliorer la qualité des données.
- Promouvoir le contrôle des mouvements par des actions de plaidoyer et de renforcement des capacités.
- Suivre dans le temps les progrès des Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

Membres

- Poursuivre la mise en œuvre des normes de l'OMSA portant sur le contrôle des mouvements afin de mieux contenir les maladies.
- Combiner plusieurs mesures de contrôle pour une meilleure efficacité (zonage et contrôle des mouvements, par exemple) et s'assurer qu'elles sont correctement notifiées dans WAHIS, conformément aux normes.

Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.